

Date de convocation : 1^{er} juillet 2015

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 9

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le six du mois de juillet, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle GRIMAL, Annick RENAULT, Mauricette ROBÉ, Monique GUILLOU, Dominique RAULT Messieurs Denis FALLEMPIN, Dominique DAVID et Nicolas FALLEMPIN.

Etait excusée :

Secrétaire de séance : Nicolas FALLEMPIN

1/ ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLUS

Accueil et présentation des nouveaux élus : Madame Monique GUILLOU et Monsieur Dominique DAVID.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (7/7) le compte rendu du 1^{er} juin 2015.

3/ AVAP

Le conseil municipal décide que la concertation préalable concernant l'information à la population de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) se fera par les moyens de communication suivants :

- Site internet de la commune
- Affichage en mairie
- Communication à la presse
- Article dans le prochain « Aubignois »
- 1 à 2 réunions publiques

4/ TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2015-2016 : DÉLIBÉRATION

a) TARIFS CANTINE

L'entreprise RESTORIA augmente le coût d'un repas de 2 centimes passant de 3.75€ à 3.77€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter pour la rentrée scolaire 2015-2016, les tarifs suivants :

Coefficient familial	Année scolaire 2014-2015	Année scolaire 2015-2016
De 0 à 600 €	3€20	3€25
De 601 à 800 €	3€35	3€40
Plus de 801 €	3€50	3€55

De plus, il y a des retards dans les paiements de la cantine et de la garderie. Les familles concernées seront prochainement contactées afin de faire le point sur la situation et trouver des solutions.

Une étude sera lancée en début d'année scolaire afin de recenser les prix des cantines sur les communes avoisinantes.

b) TARIFS GARDERIE

Actuellement il y a deux tarifs :

- Un tarif occasionnel : 1.20 € la demi-heure
- Un tarif régulier : 1 € la demi-heure

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire un seul tarif pour la garderie soit 1€10 la demi-heure.

5/POINT ACCUEIL TOURISTIQUE : TARIFS CONSOMMATIONS ET VENTES DIVERSES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le prix des boissons sauf pour :

- les bouteilles bouchées qui seront au prix de cave.

De plus, il fixe les tarifs suivants concernant :

- Les assiettes gourmandes : 10 €
- Les petites cartes postales : 0.80€
- Les grandes cartes postales : 1€

6/RÉFORME TERRITORIALE : AVANT PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL DE LA CDCI (COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Préfet de Maine et Loire a adressé à l'ensemble des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale un avant-projet de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui prévoit de réduire le nombre d'EPCI de 30 à 8.

Pour la Communauté de Communes des Coteaux du Layon, il est prévu de la regrouper avec les Communautés de communes Loire Layon et Loire Aubance.

Le conseil municipal est invité à donner son avis et délibérer sur cet avant-projet.

Par vote à main levée, par 8 voix pour et une voix contre, le conseil municipal donne un avis favorable à ce regroupement.

Néanmoins, les élus, à l'unanimité, regrettent que la Communauté de Communes du Vihierois ne soit pas intégrée à ce nouveau périmètre compte-tenu de son appartenance avec les trois EPCI concernées au PAYS Layon Lys Aubance risquant ainsi de mettre en péril cette structure.

7/ POINT SUR LES FINANCES

- Attention aux dépenses d'électricité
- Un devis a été demandé auprès de JLB informatique pour la maintenance informatique de l'école.
- Le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour l'achat d'une perceuse et d'une débroussailleuse.
- Le conseil municipal valide l'emprunt de matériel privé et les déplacements des employés municipaux avec des ordres de mission.

8/ PROJET D'ACQUISITION DE L'ŒUVRE D'ART DE MONSIEUR TEMPEREAU

Monsieur Jacques TEMPEREAU né à Saumur était un artiste, plasticien, peintre et sculpteur. Il est l'auteur de nombreuses œuvres dont la fameuse fontaine aux cinq sculptures animées par l'eau face au château d'Angers.

Décédé en 2006, il a souvent fréquenté la fête du Patrimoine et fait don à la commune d'Aubigné-sur-Layon d'un moule d'une de ces œuvres.

La famille nous a récemment contacté pour nous restituer ce moule. Il nous faudra couler le bronze. Le fondeur qui détient le moule nous a fait parvenir un devis de 31 650 €.

Le conseil municipal remercie la famille TEMPEREAU et va mettre tout en œuvre pour trouver les financements qui permettront de couler cette sculpture (mécènes, subventions...) qui pourrait être placée rue des Fours à Chaux, dans le futur jardin ZEN actuellement en cours de nettoyage. Madame Monique GUILLOU et Monsieur Denis FALLEMPIN se chargent des recherches de financement.

9/QUESTIONS DIVERSES

➤ TARIFS LOCATION ET CASSE DE LA VAISSELLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer pour :

- la location de la vaisselle un tarif de 10 €
- la casse de la vaisselle :
 - assiette, pichet : 3€ l'unité
 - verres, couverts, autres : 1€ l'unité

➤ GESTION DE L'HERBE

La commune d'Aubigné-sur-Layon est en avance par rapport aux autres communes. Monsieur Paul MOREAU félicite la commune et viendra présenter le bilan au conseil municipal du 02 novembre 2015.

➤ SIEML

Monsieur le Maire, a reçu un responsable du SIEML pour l'enfouissement des lignes par cet organisme.

Planning :

- Fin 2015 : de la Masse à Mihoudy
- 2016 : rue des Fours à Chaux, Vaucalé
- Fin 2016-2017 : rue Nationale (projet global pour réfection des aménagements et réseaux divers sur cet axe)

➤ ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente un système proposé par le technicien de la SATEA (Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement) afin d'améliorer l'oxygénation de la lagune. Il s'agit d'un système avec panneaux solaires.

Le conseil municipal estime la solution trop coûteuse pour une solution intermédiaire et préfère opter pour une solution définitive quand ce sera nécessaire car la lagune actuelle est suffisante.

Gestion des boues : le curage est préconisé fin 2016 voire le printemps 2017.

Rejets d'effluents viticoles : des pépins ont été retrouvés en tête de station d'épuration durant la mesure de septembre 2014.

Portail : Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de changer le portail et de revoir la clôture de la station d'épuration afin d'éviter toute entrée sur le site et ainsi éviter les accidents. Le conseil municipal donne son accord. Nicolas FALLEMPIN est chargé de contacter l'entreprise RICHARD pour chiffrer ces travaux.

➤ CONGÉS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe des congés des élus et des employés le conseil municipal.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	Dominique DAVID	Monique GUILLOU